

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 NOVEMBRE 2017

N° 2017-10-08

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 18
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 23 Exprimées par pouvoirs : 9 <b>Total (mini 19) : 32</b>
<b>Quorum atteint</b>

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

#### **1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

#### **12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Corinne MOULIN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves BOCHATON à Sébastien BERNARD, Gérard COUPON à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Valery LIOTAUD à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB.

### Délégués excusés

Pierre COMBES, Ghislaine SAVIN

### Invités présents

Laurent HARO

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures 30

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Animation du projet « Gestion intégrée et sensibilisation aux risques naturels de moyennes montagnes dans les Baronnies provençales » – Plan de financement prévisionnel**

- \* Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-12-17 du 3 décembre 2015 ayant pour objet la candidature au programme du massif alpin à la Gestion Intégrée des Risques Naturels,
- \* Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-10 du 8 avril 2016 ayant pour objet la Candidature au Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) – Gestion Intégrée des Risques Naturels – Demandes de subvention,
- \* Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-03-04 du 3 mai 2016 ayant pour objet la stabilisation du plan de financement de l'animation du projet GIRN sur 3 ans,

La Présidente expose,

Par délibération du 8 avril 2016, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé un dossier de candidature au Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) pour répondre l'appel à projet de l'axe 3 : « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels », OS4 : « Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif », concernant la thématique de la Gestion Intégrée des Risques Naturels.

La candidature du Parc a été retenue et bénéficie du financement de l'Union Européenne via le fonds FEDER-POIA sur 3 ans et du financement de l'Etat via le fonds FNADT pour chaque année du programme. Pour l'obtention du financement de l'Etat, un dossier de demande de participation financière doit être déposé chaque année civile.

Pour l'année 2018, la Présidente propose de solliciter les financements de l'Etat selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT (en € TTC)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT (en € TTC)</b>
<b>Année 2018</b>	Ingénierie interne : frais de personnel + charges	22 180 €	Etat (FNADT) 30 %	19 326 €
	- Chargée de mission GIRN (0.5 ETP)		Autofinancement 20 %	12 884 €
	- Chargée de mission environnement – gestion de l'espace (4 jours)			
	- Chargé de mission éducation au territoire (4 jours)			
	- Assistante de direction (2 jours)	32 210 €		
Frais de mission	600 €			
Prestations externes	41 640 €			
	<b>TOTAL ANNEE 2018</b>	<b>64 420 €</b>	<b>TOTAL ANNEE 2018</b>	<b>64 420 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Le Bureau Syndical,

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

  
La Présidente  
Henriette MARTINEZ